Image not found or type unknown

frais déductibles : carte grise

Par **droitetdevoir**, le **04/05/2013** à **23:28**

bonjour,

Comment procéder à la déduction des frais réels (frais kilométriques), lorsqu'un couple possède 2 véhicules dont la carte grise est nominative. Fiscalement, le fait d'être marié, permet-il à chacun de disposer du véhicule de l'autre ?

Epouse : véhicule de 4 cv (carte grise à son nom), mais qui se rend à son travail avec le véhicule 7 cv de l'époux (carte grise à son nom) et réciproquement.

Merci de me répondre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés